Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_7C-DE

DÉPARTEMENT : MORBIHAN
ARRONDISSEMENT : PONTIVY
COMMUNE : SAINT-SERVANT-SUR OUST

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE du 23 avril 2026

Le jeudi vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Servant-Sur-Oust, légalement convoqué le dix avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Maryannick LE DEVEHAT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Maryannick LE DEVEHAT, Sophie CASSAR, Gilles OLIVIER, Chrystelle PERU, Florence ZUBINSKI, Laurence WACRENIER, Isabelle BAILLY, Christophe BOIVANT, Johan CLEQUIN, Christophe GILLET, Etienne RIVAL, Maxime LE HE, Julien BLANDINO, Chloé SERRIERE.

Absents excusés et représentés :

M. Laurent ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Chloé SERRIERE

Absents non excusés: Néant

Le quorum est atteint.

M. Johan CLEQUIN a été désigné secrétaire de séance.
Mme Chloé SERRIERE arrive à 19h47.

7 – FISCALITE : Fixation des taux communaux des contributions directes pour l'exercice 2026

Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A ;

Vu l'état 1259 COM de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 communiqué par les services fiscaux ;

Considérant l'avis de la commission des finances ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **FIXE**, pour l'exercice 2026, les taux d'impositions communaux des contributions directes comme suit, sans changement par rapport à l'exercice 2025 :

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 056-215602368-20260423-D_2026_04_23_7C-DE

Taxes	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,79 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,21 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,85 %

VOTE : Unanimité
POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire
Mme Maryannick LE DEVEHAT

MAIRIE de St SERVANT OUST (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE